



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des Élections et des Associations  
Affaire suivie par M. PUCHOIS  
☎ 03.21.21.54  
✉ : [christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr)

ARRAS, le 4 juin 2020

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
d'ACHICOURT, AIX-NOULETTE,  
ANNAY-SOUS-LENS, ANNEZIN, BREBIERES,  
BRUAY-LA-BUISSIÈRE, COULOGNE,  
COURCELLES-LES-LENS, DOURGES, DOUVVIN,  
EVIN-MALMAISON, FREVENT, HOUDAIN,  
LAPUGNOY, LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE,  
LILLERS, MARLES-LES-MINES, MEURCHIN,  
OIGNIES, SAINT-MARTIN-BOULOGNE,  
VIMY, WIMEREUX, WINGLES,

(copie est adressée à Mesdames et Messieurs  
les Sous-Préfets et à M. le Président  
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

**OBJET : Elections municipales du 28 juin 2020 / Modalités de réception et de mise sous pli de la propagande électorale.**

**P.J. : - fiche sur les modalités de mise sous pli de la propagande ;  
- accusé de réception de livraison de la propagande.**

Dans le cadre de la convention passée avec vos services qui vous délègue les travaux de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires, vous trouverez ci-joint une fiche qui précise les différentes étapes de la mise sous pli de la propagande électorale des candidats.

Les candidats (ou leur imprimeur) vous livreront, au lieu que vous nous avez communiqué, les bulletins de vote et professions de foi :  
- pour le 12 juin 2020 à 12 h au plus tard pour le 2<sup>e</sup> tour de scrutin.

**Vous voudrez bien, pour chaque dépôt, en informer très rapidement la préfecture ou sous-préfecture de votre ressort à l'aide de l'accusé de réception ci-joint.**

J'ajoute, pour votre information, que je demanderai aux candidats de fournir, simultanément à la livraison en mairie, 1 exemplaire de leur bulletin de vote et de leur profession de foi à la préfecture ou à la sous-préfecture de ressort. Ces exemplaires seront présentés aux membres de la commission de propagande qui ont en charge la validation de ces documents.

1

**Je vous précise qu'il conviendra d'attendre le feu vert de la commission de propagande avant de débiter les opérations de mise sous pli.**

Enfin, je vous indique que j'ai pris l'attache des services de La Poste afin que les plis soient pris en charge dans vos locaux, par La Poste, à l'issue de la mise sous pli.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

**Alain CASTANIER**

## ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

### MODALITES DE REALISATION DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE COMMUNES DE 2 500 HABITANTS ET PLUS

Dates	Tâches
Jusqu'au 12 juin 2020 à 12h	<p>Dépôt par les candidats ou leur imprimeur de leur propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) du tour 2</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- bulletins de vote : nombre d'inscrits x 2 + 10 %</li><li>- circulaires : nombre d'inscrits + 5 %</li></ul> <p><i>Un jeu de bulletin de vote doit être séparé (mise à disposition des bureaux de vote)</i></p> <p>Envoi par la mairie en sous-préfecture de ressort de l'accusé de réception pour chaque dépôt (ce document indiquera date, heure et quantité de documents livrés)</p>
15 juin 2020	<p>Réunion de la commission de propagande qui statuera sur la validité des bulletins de vote et circulaires du tour 2.</p> <p>La sous-préfecture de ressort appellera les mairies dès validation des documents afin que les travaux de mise sous pli puissent être lancées</p>
Les 15 et 16 juin 2020 (dès validation par la commission de propagande)	<p>Mise sous pli de la propagande dans les mairies.</p> <p>Pour chaque enveloppe étiquetée, sont insérés un bulletin de vote et une circulaire de chaque liste candidate.</p> <p>Remise à La Poste des plis (La Poste viendra chercher les plis en mairie)</p>

# ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

## ACCUSE DE RECEPTION DE LA PROPAGANDE DES CANDIDATS

### DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER A LA PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE DE RESSORT A CHAQUE LIVRAISON DE DOCUMENTS

Nom du candidat tête de liste	Date et heure de livraison	Type de document	Quantités annoncées en colis par le livreur	Quantités réceptionnées en colis par la mairie	Plis par colis	Livraison complète	Livraison incomplète
		Bulletins de vote					
		Circulaires					

Signature et cachet de la mairie

### RETOUR DE L'ACCUSE DE RECEPTION :

Ressort de votre commune	Adresse pour l'envoi
Arrondissement d'Arras contact : M. PUCHOIS (tél : 03 21 21 21 54)	<a href="mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr">pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Béthune contact : Mme PESNEL (tél : 03 21 61 79 45)	<a href="mailto:sp-elections-bethune@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-bethune@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer contact : Mme LEPRETRE (tél : 03 21 99 49 05)	<a href="mailto:sp-elections-boulogne@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-boulogne@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Calais contact : Mme LEULLIEUX (tél : 03 21 19 70 56)	<a href="mailto:sp-elections-calais@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-calais@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Lens contact : Mme BROUTIN (tél : 03 21 13 47 43)	<a href="mailto:sp-elections-lens@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-lens@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Montreuil-Sur-Mer contact : Mme LOY (tél : 03 21 90 80 03)	<a href="mailto:sp-elections-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Arrondissement de Saint-Omer contact : Mme KIELINSKI (tél : 03 21 11 12 52)	<a href="mailto:sp-elections-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr">sp-elections-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr</a>